



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

RAPPORT D'ÉVALUATION

Cursus Droit

Haute École EPHEC (EPHEC)

Ivan VEROUGSTRAETE,
René CÔTÉ,
Sabrina HELLINGHAUSEN,
Hélène ZERROUKI.

27 juin 2018

Table des matières

Contexte de l'évaluation	3
Synthèse	4
Présentation de la Haute École EPHEC et du bachelier en Droit.....	5
Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes	7
Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement.....	7
Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme	8
Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme	8
Dimension 1.4 : Information et communication interne.....	9
Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme.....	10
Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme	10
Dimension 2.2 : Information et communication externe.....	11
Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme	12
Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage du programme	12
Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés	12
Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés	13
Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés	13
Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme	15
Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)....	15
Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)	15
Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants	16
Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme	16
Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue	17
Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation	17
Dimension 5.2 : Analyse SWOT.....	17
Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi.....	17
Droit de réponse de l'établissement.....	20

Contexte de l'évaluation

Haute École EPHEC : bachelier en Droit

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2017-2018 à l'évaluation du bachelier en Droit. Dans ce cadre, les experts mandatés par l'AEQES se sont rendus les 12 et 13 mars 2018 à la Haute École EPHEC, accompagnés par un membre de la Cellule exécutive.

Le comité des experts a élaboré le présent rapport sur la base du dossier d'autoévaluation rédigé par l'établissement et de la visite d'évaluation (observations, consultation de documents et entretiens). Au cours de cette visite, les experts ont rencontré quatre représentants des autorités académiques, vingt-cinq membres du personnel, dix-neuf étudiants, cinq diplômés et quatre représentants du monde professionnel.

Après avoir présenté l'établissement et les principales conclusions de cette évaluation externe, le rapport revient plus en détail sur les constats, analyses et recommandations relatifs aux cinq critères du référentiel d'évaluation AEQES :

- 1 la gouvernance et la politique qualité
- 2 la pertinence du programme
- 3 la cohérence interne du programme
- 4 l'efficacité et l'équité du programme
- 5 la réflexivité et l'amélioration continue

Le rapport se clôture sur la conclusion de l'évaluation et se complète du droit de réponse formulé par l'établissement.

L'objectif de ce rapport est de fournir à l'établissement des informations qui lui permettront d'améliorer la qualité de son programme. Il vise en outre à informer la société au sens large de la manière dont l'établissement met en œuvre ses missions.

Composition du comité

- Ivan Verougstraete, expert de la profession et président du comité
- René Côté, expert pair
- Sabrina Hellinghausen, experte étudiante
- Hélène Zerrouki, experte de l'éducation

Synthèse

FORCES PRINCIPALES

- Cohérence de l'offre : contenu et pédagogie
- Méthode de travail en groupe
- Proximité entre les composantes de l'institution
- Encadrement du stage bien structuré
- Bon taux d'insertion professionnelle
- Le réseau d'anciens et amis
- Méthodes pédagogiques fort performantes issues d'une réflexion permanente et du bon sens

FAIBLESSES PRINCIPALES

- Bibliothèque et documentation peu développées en matière juridique
- Manque d'espace de travail autonome
- Communication interne, notamment un intranet trop complexe et la mise à disposition de cours peu digitalisée
- Recherche non développée
- Collaboration avec d'autres départements ou d'autres institutions seulement embryonnaire
- Sous-financement de la section

OPPORTUNITÉS

- La situation à Bruxelles, centre européen et noyau économique
- Locaux de qualité
- La tradition de service à la collectivité
- La réputation d'exigence en langues

MENACES

- L'avenir des bacheliers HE et EPS étant donné l'évolution de la profession juridique et les opportunités de carrière pour juristes moyennement qualifiés
- La robotisation de la profession juridique
- L'attitude des universités, relativement peu accueillante pour les candidats au master
- La faiblesse de la formation en secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment sur le plan linguistique

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

- Élargir l'accès aux bases de données juridiques payantes au moins sur le site ; cibler le choix de revues (papier ou dans le cadre des packages).
- Assurer un espace aux étudiants où ils puissent étudier leurs cours au calme.
- Mettre les syllabus de base dans le campus virtuel (sous forme protégée).
- Étudier les synergies avec les sections économiques afin d'alléger les tâches du personnel du département droit.

Présentation de la Haute École EPHEC et du bachelier en Droit

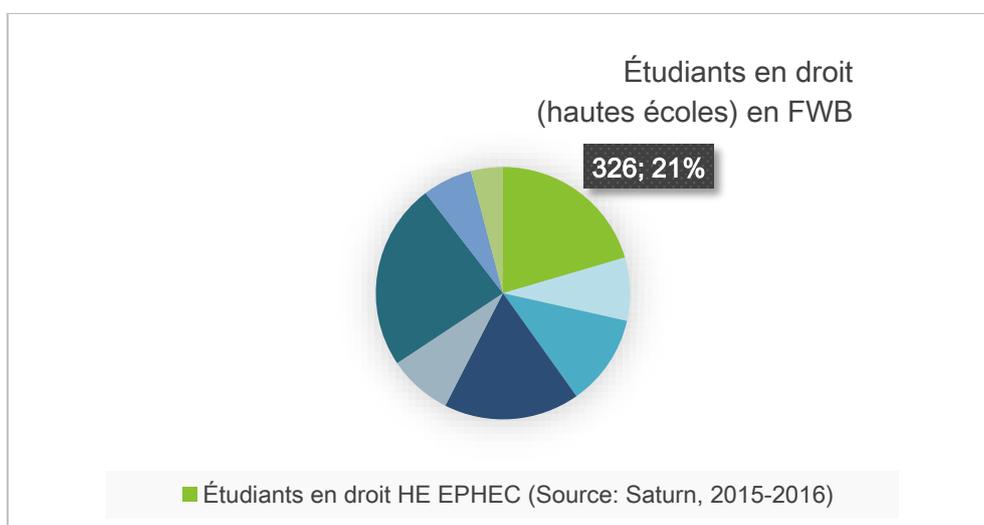
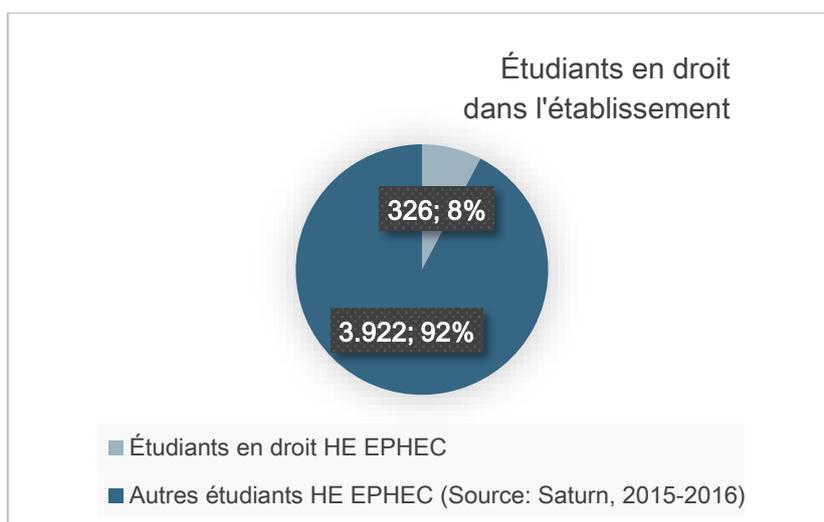
L'EPHEC asbl comprend :

- Un établissement d'enseignement de promotion sociale (EPS),
- L'EPHEC formation continue,
- La Haute École (HE) EPHEC.

L'ensemble de l'asbl EPHEC comprenait début 2016, 5.711 étudiants réguliers et 343 enseignants ainsi que 36 collaborateurs indépendants. 209 enseignants enseignent à la HE.

4.248 étudiants étaient inscrits à la HE dont 3.696 en catégorie économique à laquelle le droit appartient.

Pour l'ensemble de l'année 2015-2016, le nombre total d'inscrits au bachelier en Droit de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'élevait à 1.595 étudiant, dont 326 étaient inscrits à l'EPHEC (soit 20,4% du total). Ce pourcentage est en croissance depuis 2010. 361 étudiants étaient inscrits pour l'année académique 2017-2018. Au sein de la catégorie économique, un peu plus de 10% des étudiants étaient inscrits en droit.



La HE EPHEC organise ses formations sur trois sites :

- Woluwé : bacheliers en Commerce extérieur, Comptabilité, Droit, e-Business et Marketing,
- Louvain-la-Neuve : bacheliers en Comptabilité, Marketing et Technologie de l'informatique,
- Schaerbeek (ISAT) : bachelier en Automatique et en Électromécanique.

L'asbl est dirigée par le pouvoir organisateur (ci-après PO) qui est constitué par l'assemblée générale de l'asbl. Un conseil d'administration a autorité sur le directeur de l'EPS et sur le collège de direction de la HE. Le PO a également autorité directe sur le conseil de gestion de l'EPS et sur le conseil de gestion de la HE. Le collège de direction de la HE a, à son tour, autorité sur le directeur de la catégorie économique

La catégorie économique comprend un certain nombre de départements, chaque département étant dirigé par un responsable de département par implantation.

Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

- 1 La structure de l'établissement combine les structures nécessaires à la fois à la direction de l'établissement et au respect des règles relatives aux asbl. Ceci donne une apparence relativement complexe au système de gouvernance, mais en pratique le conseil de gestion de la HE a autorité sur le collège de direction qui comprend les divers directeurs. Un conseil de coordination de la direction comprend les membres du collège de direction et les responsables des départements, il se réunit fréquemment (trois fois par mois). La structure est fonctionnelle et donne apparemment satisfaction.
- 2 Cette structure appelle des réunions plus ou moins formelles. Les autorités et le *management* ensemble définissent les axes stratégiques.
- 3 Les réunions des organes sont gérées de façon administrativement correcte : les convocations sont envoyées aux personnes concernées, des procès-verbaux sont rédigés et consignés dans l'intranet.
- 4 Le « département » est l'unité opérationnelle qui représente une unité homogène constituée autour d'un bachelier qui regroupe les enseignants en fonction principale, les professionnels non permanents, une cellule administrative et les étudiants inscrits.
- 5 La responsable de département gère le département sous toutes ses facettes et participe au conseil de coordination de la direction. La responsable du département droit à Woluwé exerce cette fonction à 0,6 ETP (équivalent temps plein).
- 6 Un pas important a été franchi par l'engagement effectif en 2017 d'un coordinateur des services généraux qui dépend directement de la directrice des services généraux.
- 7 La HE a formulé ses objectifs dans un « projet pédagogique social et culturel 2015-2016 ». L'EPHEC dit poursuivre une politique associant théorie et pratique, s'appuyant sur une pédagogie inductive. Elle vise la proximité à caractère pédagogique et la proximité à caractère géographique.
- 8 Des délégués de cours sont élus par leurs pairs. Le processus d'élection et la tâche des délégués de cours ne sont pas évidents. Peu d'étudiants se portent volontaires pour cette tâche.

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

- 9 Une coordinatrice qualité est chargée de structurer la qualité. Une (petite) cellule qualité existe et a pour missions : a) un rôle de support à la bonne gouvernance, b) de mettre en place des outils d'analyse et d'évaluation, c) de répondre aux exigences de l'AEQES et d) de participer à l'échange de bonnes pratiques entre HE belges et/ou étrangères.
- 10 Un conseil pédagogique existe ; celui-ci est détaché de la pyramide formelle de l'asbl et du département. Ce conseil, qui regroupe des étudiants ainsi que le personnel de l'institution, se réunit environ six fois par an. Le conseil s'attache pour l'instant aux problèmes de l'enseignement digitalisé.
- 11 Un « entretien périodique de développement professionnel » est fait tous les deux ans. Les nouveaux enseignants sont évalués trois fois pendant leur contrat à durée déterminée (CDD) par la responsable de département. Les enseignants – nouveaux ou anciens – sont priés de parfaire leur formation pédagogique au cours de leur carrière.
- 12 Récemment, la HE EPHEC a mis en place un plan stratégique global 2016-2020, qui se décline en cinq axes :
 - « Satisfaction clients », comprenant la mise en place d'un *advisory council* pour prendre en compte les demandes du monde professionnel,
 - « Pédagogie ouverte, entrepreneuriale, différenciée » et « Pratique, professionnalisante, de proximité »,
 - « Collaborateurs » visant à favoriser le développement et l'épanouissement professionnel des collaborateurs,
 - « Efficacité des processus internes », donnant lieu au recrutement d'une coordinatrice des services généraux,
 - « Capacité financière ».

Ce plan a été présenté au personnel en 2016.

Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme

- 13 Le regroupement des cours s'est effectué en multiples de 5 crédits ECTS. La direction n'y voit pas de problème – elle y voit même une suppression de sources de complications. Certains étudiants rencontrés insistent sur le fait que les ECTS ne correspondent pas toujours à la charge de travail réelle. Lors de la visite, la direction n'a pas exprimé le souhait de s'adosser à un autre système.
- 14 Le programme a été progressivement mis en place depuis 2014 pour l'adapter au décret dit : « Paysage »¹. Il a été articulé autour de l'attribution des 5 ECTS par cours. La formation souhaite mettre l'accent sur la dimension éthique, la démarche réflexive,

¹ Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études du 7 novembre 2013, consultable en cliquant [ici](#). Une brève description de ce décret est présentée dans : AEQES, « l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles », Bruxelles, 2016, page 14 (disponible [ici](#)).

l'intégration d'un portfolio ainsi que sur la dimension entrepreneuriale. La formation insiste également sur la volonté de cours transversaux en langues en bloc 1.

Le programme tel qu'il est conçu est relativement neutre en ce qui concerne ces objectifs. Des incertitudes subsistent. Le critère de 5 ECTS par UE (unité d'enseignement) est-il pertinent et équitable ?

- 15 Les évaluations devant permettre ou aboutir à la révision périodique des programmes sont en large partie présentes, mais elles sont problématiques sous certains aspects.

L'EEE (évaluation des enseignements par les étudiants) sous sa forme actuelle n'est pas vraiment un levier. La faible participation des étudiants, le format de l'évaluation et la dilution des motivations posent un problème qui n'est pas résolu. Le comité des experts note qu'une version actualisée du questionnaire a été mise en place. Par ailleurs, le traitement de l'évaluation peut poser problème, dans la mesure où les résultats sont communiqués avec retard aux enseignants et que ceux-ci ne bénéficient pas d'un accompagnement pédagogique.

Dimension 1.4 : Information et communication interne

- 16 Le campus virtuel, est géré par le logiciel *Share point LMS* et fonctionne correctement. Le portail donne accès à un grand nombre de modules, dont un intranet étudiant (« agora »). L'intranet étudiant est complet mais a une apparence complexe, ce qui décourage son utilisation.
- 17 Tous les supports de cours ne sont pas disponibles à distance : la moitié environ des syllabus est disponible en intranet. Les acteurs rencontrés ont justifié cette pratique par la réticence des enseignants à mettre en ligne le fruit de leur travail (protection des droits d'auteur).
- 18 Une possibilité de forum animé par un enseignant ne semble pas exploitée ou envisagée.
- 19 Le mail semble le moyen le plus privilégié pour la communication entre le département et les étudiants.
- 20 La communication non électronique prend diverses formes, mais il paraît clair que les responsables du département sont très disponibles et atteignables par les étudiants.

RECOMMANDATIONS

- 1 Revitaliser l'EEE. Faire en sorte que tous les acteurs de l'institution participent au processus ; veiller à ce que les demandes adressées aux étudiants de participer à l'EEE soient faites pour en principe tous les cours, et selon un modèle que l'étudiant reconnaît.
- 2 Veiller à ce que les résultats des EEE soient correctement exploités et que ces résultats donnent lieu, dans le plein respect des droits de la défense, à un dialogue entre le responsable du département et l'enseignant (du moins dans un premier temps).
- 3 Renforcer la dimension intégrée des cours à choix, qui constitue une excellente initiative pédagogique en l'étendant par ailleurs au cours secteur public.
- 4 Simplifier fortement l'intranet étudiant.
- 5 Clarifier le rôle des étudiants dans les différents organes ainsi que le mode d'élection des étudiants.

Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme

- 1 Les fiches de cours sont consultables sur intranet et donnent un aperçu correct des objectifs, du contenu, de la méthodologie, des acquis d'apprentissage, des supports et des méthodes d'évaluation.
- 2 La pertinence du programme est testée notamment par un *advisory council* (composé principalement de personnes provenant des milieux d'affaires). La composition du corps professoral, provenant en partie de la pratique, peut également contribuer à améliorer la pertinence du programme, tout comme les contacts existants avec les *alumni*. Les structures de gouvernance sont aussi de nature à susciter une réflexion continue quant à la pertinence. Il reste malgré tout très malaisé de définir les attentes du marché quant aux bacheliers en Droit des HE, ces attentes étant en évolution constante.
- 3 Les sondages effectués et les témoignages des professeurs nous ont indiqué que les enseignants étaient soucieux d'actualiser l'enseignement de la matière. Cela ne se fait apparemment peu ou pas par la correction de syllabus sur internet. Par contre, des fascicules papiers complémentaires sont produits. Le comité des experts a pu en voir certains exemples.

Droit de réponse de l'établissement

- 4 La connaissance du néerlandais et dans une moindre mesure de l'anglais est, dans la discipline du droit, essentielle et le programme y attache des crédits importants. Un dédoublement des classes dans le premier bloc prévu au programme est une mesure utile. Cette vision performante n'est pas toujours poursuivie dans toute sa logique : lors des stages, le département place parfois des étudiants dans un milieu où le problème linguistique ne se pose pas, les sources de documentation disponibles sur le site ne comprennent pas de documentation payante en néerlandais ou en anglais.
- 5 L'accent n'est pas mis sur la recherche. Certes, quelques (cinq) enseignants ont publié des travaux, mais ceci ne représente pas vraiment une activité de recherche dont le bienfait percolerait vers les étudiants. La charge d'enseignement au niveau des HE laisse par ailleurs une latitude limitée aux enseignants pour faire de la recherche. Le département n'a pas identifié un secteur où la recherche par les différentes composantes du département constituerait une plus-value pour les cours et même pour l'établissement.

Dimension 2.2 : Information et communication externe

- 6 Une publicité propre pour le bachelier en Droit de l'EPHEC est absente. Par contre, l'identité du bachelier en Droit apparait à ceux qui consultent le site. Le site web lui-même est bien fait.
- 7 Un réseau d'information performant existe envers les anciens étudiants, les maitres de stage et autres. La responsabilité pour tous les contacts extérieurs est confiée à la cellule contacts extérieurs laquelle bénéficie d'une délégation de responsabilités du collège de direction. Les voies d'activité sont : les relations avec les partenaires à l'international, les relations avec les milieux professionnels, la communication extérieure et le service à la société.

L'établissement co-organise de relativement brèves formations extérieures pour lesquelles il informe un certain public.

RECOMMANDATIONS

- 8 Réfléchir à un ou plusieurs domaines dans lesquels l'EPHEC servirait de référence, par exemple en utilisant la proximité du département économie ou même de la Faculté de médecine (pour les problèmes juridiques de la profession médicale).
- 9 Encourager les collaborations avec d'autres HE ou facultés de droit, par exemple pour des recyclages en matière de droit économique, comptable ou financier.
- 10 Pour la communication externe, expliquer dans les écoles secondaires la spécificité du bachelier en Droit pour à la fois mettre en exergue les qualités de l'offre mais aussi ses spécificités et exigences notamment linguistiques.

Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage du programme

- 1 Le choix de programme opéré se retrouve sur le site intranet - « Pédagogie- Fiches de cours ». L'ensemble du programme a clairement fait l'objet d'une réflexion approfondie, rendue nécessaire notamment par l'application du décret Paysage. L'assouplissement récent des exigences de prérequis témoigne du souci de l'établissement de tenir compte dans la mesure du possible des parcours individuels des étudiants.
- 2 La révision permanente des fiches de cours est une nécessité et se déroule avec un certain succès. Le comité des experts n'a pas pu examiner toutes les fiches de cours, mais a pu vérifier que les fiches de cours examinées étaient adéquates.
- 3 L'attribution systématique de 5 ECTS par cours déforce certaines matières qui mériteraient un meilleur équilibre et est de nature à contraindre pour les branches typiquement juridiques de se contenter d'un apprentissage limité. Une matière comme le droit des obligations, par exemple, ne bénéficie que de 5 ECTS, ce qui comparé aux ECTS donnés pour les langues paraît peu.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés

- 4 Le travail de cours se fait partiellement en équipe. La direction attribue cette option de travailler en groupe pour certaines matières à un manque de moyens mais surtout à la volonté d'apprendre aux étudiants à travailler en équipe.
- 5 Le travail en équipe est accueilli par les enseignants et les étudiants avec des sentiments variables. Il paraît toutefois que cet apprentissage du travail en groupe est très fort prisé par les employeurs. Les maîtres de stage indiquent aussi que les stagiaires de l'EPHEC interagissent en général très bien avec le personnel des entreprises et des administrations. Les enseignants ont par ailleurs veillé à ce que les évaluations des travaux de groupe soient équitables et tiennent compte des apports individuels.
- 6 L'apprentissage se fait dans la mesure du possible par approche interactive. Imposer les préparations des cours magistraux par les étudiants, qui seraient ainsi préparés au dialogue pendant ces cours, semble s'être heurté à de nombreux obstacles.
- 7 En blocs 1 et 2, l'effort d'apprentissage de la langue se fait principalement par des cours de langues. Il est rare que des matières soient enseignées en néerlandais (le

droit de la responsabilité extra-contractuelle constitue une exception). Les stages ne mènent pas non plus, pour les étudiants les moins avancés, à un meilleur bilinguisme. Les sources de documentation payantes, surtout en ce qui concerne la doctrine, dans la mesure où elles sont consultées sur place, n'offrent que peu de néerlandais ou d'anglais. Ainsi, même si un grand nombre d'heures de cours est consacré à l'apprentissage de la langue, la formation ne permet pas de corriger les lacunes des formations antérieures. Au terme de l'UE du bloc 2, en néerlandais, l'étudiant doit atteindre le niveau B1+ (du cadre européen commun de référence pour les langues) en compréhension à l'audition et en expression orale (conversation), et le niveau B2 du CECR en compréhension à la lecture, expression orale (en continu) et expression écrite.

- 8 En bloc 1, les enseignants ont initié une formule d'enseignement particulière pour cinq UE : deux périodes sont données en présentiel, la troisième sert à des activités spéciales comprenant l'*e-learning* et des visites (Communication, Méthodologie et TP Droit, Droit constitutionnel, Droit des obligations, Fondements du droit et éléments du droit pénal).
- 9 De façon plus générale, le présentiel est – à juste titre – favorisé. Le nombre de jours d'absence est réduit depuis la rentrée académique de 50 à 40 demi-jours. La politique du présentiel est de nature à réduire le nombre d'échecs et simultanément est un incitant aux enseignants afin de donner un aspect attrayant à leur exposé au cours.
- 10 L'ouverture à l'étranger (ou à la Flandre) via le programme Erasmus ou via les stages est quelque peu encouragée. Les responsables ne sont toutefois que très peu directifs quant aux choix des étudiants.

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

- 11 Les programmes sont conçus de façon rationnelle. Le système ne permet toutefois pas de suivre une logique de programme complète, dès lors que les étudiants en échec (mais ayant obtenu 45 ECTS) peuvent s'inscrire dans l'année suivante. L'institution veille dans la mesure du possible à éviter les conflits d'horaires qui peuvent naître dans une telle situation.
- 12 Les options choisies dans le bloc (Monde civil et pénal, Secteur public, Monde de l'entreprise) permettent un large choix d'options.
- 13 La durée moyenne du trajet des étudiants semble satisfaisante : une majorité termine le parcours d'études en trois ans. Beaucoup parviennent à boucler leur TFE en fin de troisième bloc.

Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

- 14 Les étudiants sont informés à plusieurs reprises au sujet des évaluations. Ils ont la possibilité de vérifier si la cote accordée correspond à la qualité de leurs réponses (les examens écrits peuvent être examinés).
- 15 Les grilles (d'évaluation) d'examen sont utilisées de façon inégale.
- 16 Le stage est bien organisé. La recherche du stage est fortement encadrée par l'EPHEC, ce qui a comme effet que les étudiants ne sont pas tenus à trouver eux-mêmes une place de stage. L'information concernant le stage est communiquée suffisamment en amont, dès le 2^e bloc et les étudiants reviennent à deux reprises à la

HE durant le stage afin de faire le point avec leur enseignant référent. Cet élément dénote le fort encadrement de la HE dans le cadre du bachelier en Droit et de la relation de proximité enseignants-étudiants qui est apparu également dans les échanges sur le TFE.

- 17 Le TFE est encadré tant par des internes que par des externes. Le seul problème qui semble se poser est du côté du lectorat : le département fait appel à des enseignants non juristes comme lecteur.

RECOMMANDATIONS

- 1 Maintenir et éventuellement renforcer le travail en équipe. Cartographier les enseignements qui font l'objet de travaux de groupe afin d'en évaluer la charge et de l'équilibrer en fonction des blocs. Veiller à ce que tous les travaux de groupes ne se fassent pas en même temps et qu'à chaque bloc, l'étudiant ait l'opportunité de réaliser des travaux personnels.
- 2 Veiller à ce que l'apport individuel dans le groupe soit bien évalué, sans perdre de vue l'apprentissage nécessaire de l'injustice inhérente à tout travail collectif.
- 3 Réfléchir au système des multiples de 5 ECTS, soit, en cas de maintien, par des regroupements, soit en prévoyant une autre pondération pour les matières professionnalisantes.
- 4 Maintenir l'accent sur le présentiel tout en le rendant attrayant et interactif ; envisager pour certains cours la préparation du cours par l'étudiant et la méthode socratique.
- 5 Veiller pour les TFE, à ce que les sources consultées soient largement diversifiées et contiennent notamment les sources indispensables rédigées en néerlandais ou anglais. Une solution à cet égard serait de proposer un certain nombre de thèmes de TFE pour lesquels les sources en français sont plutôt rares ou inexistantes.

Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)

- 1 Les enseignants se disent surchargés. L'encadrement de la section droit est de fait serré, par rapport aux normes usuelles d'encadrement pour des établissements comparables ce qui pourrait un jour créer un certain découragement (qui n'est à l'heure actuelle pas perceptible).
- 2 Les enseignants assument quelques tâches qui dans des institutions plus importantes sont accomplies par du personnel administratif. Ceci donne d'ailleurs parfois de bons résultats : le fait de prendre les présences a notamment eu pour effet qu'il n'a pas fallu sanctionner des absences excessives en 2017.
- 3 Le cadre limité a eu pour effet que certains professeurs non juristes soient recrutés comme lecteurs de TFE, ce qui restreint la validité de l'évaluation des TFE.
- 4 La coordination de la politique pédagogique est assurée par la directrice de catégorie. La direction demande aux enseignants temps plein trois jours par an de formation formelle. Par ailleurs, trois enseignants de la HE assurent chaque année des formations en informatique pour les enseignants. Plusieurs enseignants ont suivi ou suivent la formation CAPAES.

Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)

- 5 Le département n'a pas de bibliothèque digne de ce nom, ce qui fait que les étudiants sont contraints de migrer vers des bibliothèques accessibles.
- 6 L'accès aux bases de données juridiques est limité. Les étudiants sont incités à utiliser les bases de données juridiques gratuites (particulièrement Belgique lex et Juridat) mais n'ont qu'un accès très restreint à Strada et pas d'accès à Jura ou Jurisquare. En pratique, en ce qui concerne les revues, les étudiants n'ont accès (via Stradalex et sur le site) qu'à cinq revues juridiques, dont aucune en néerlandais ou bilingue. Le critère de sélection de ces revues n'est pas vraiment étayé par une réflexion sur les buts du programme. Deux fois par an et durant un mois, la maison d'édition de Strada élargit l'accès pour les étudiants.
- 7 La collaboration entre professeurs ou entre étudiants ou les uns avec les autres s'effectue via le campus virtuel ainsi que par *Facebook*.
- 8 Les cours sont disponibles sous format papier par un service presse de l'institution moyennant un prix forfaitaire couvrant également les compléments.

- 9 L'implantation à Woluwé est de grande qualité. L'équipement est présent. Une lacune s'impose : un manque de locaux où les étudiants peuvent travailler au calme.

Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

- 10 L'aide à la réussite est gérée par un service transversal de l'EPHEC, le « service pédagogique », composé de quatre membres.
- 11 Le service d'aide à la réussite gère notamment un système de tutorats entre pairs qui fonctionne de façon remarquable. 54 tuteurs étudiants ont été désignés pour accompagner 65 demandeurs. Fait à souligner : des tutorés ont parfois accepté de devenir à leur tour tuteur l'année suivante.
- 12 Diverses initiatives sont en cours, notamment le « blocus encadré » un moment abandonné et repris actuellement, des séances de méthodologie (un module CAP Méthodologie en 1^{er} bloc).
- 13 Les étudiants boursiers constituent une portion significative du département droit, ce qui permet de constater que le département est ouvert à des étudiants de toutes les strates de la société.
- 14 Très peu d'étudiants en droit ont dû faire appel aux dispositions de l'enseignement inclusif mais leur accueil ne pose pas de problème.

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

- 15 L'institution a collecté les données nécessaires au pilotage du programme. D'une part, le taux de réussite est analysé tout comme la durée moyenne des études. Les données sont mises à jour pour la session de janvier 2017. D'autre part, une analyse plus fine est faite du taux de réussite et abandon par UE.
- 16 Les taux de réussite ou échec ont mené à des actions correctrices ou remédiation au niveau de l'UE (dans un cas particulier, la session d'examen a été rouverte).

Droit de réponse de l'établissement

RECOMMANDATIONS

- 1 Mettre en place une politique ciblée à l'égard des étudiants économiquement défavorisés (gratuité tutorat, blocus encadré, service cours).
- 2 Élargir l'accès aux bases de données juridiques payantes au moins sur le site ; cibler le choix de revues (papier ou dans le cadre des *packages*).
- 3 Assurer un espace aux étudiants où ils puissent étudier leurs cours au calme.
- 4 Mettre les syllabus de base dans le campus virtuel (sous forme protégée).
- 5 Étudier les synergies avec les sections économiques afin d'alléger les tâches du personnel du département droit.

Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

- 1 Les parties prenantes de l'institution ont toutes été consultées lors de l'élaboration du dossier d'autoévaluation (DAE). Ceci vaut pour les étudiants, consultés lors de tables rondes, mais également pour les autorités académiques qui ont validé le dossier, même lorsque celui-ci comportait des éléments d'analyse sévère. L'apport des professeurs associés aux réunions a été difficile à obtenir, mais ils ont répondu aux questionnaires.
- 2 La rédaction finale a été confiée à une équipe réduite de deux personnes qui a pris en compte avec objectivité les observations des milieux concernés et a assuré la cohérence du dossier.

Dimension 5.2 : Analyse SWOT

- 3 L'analyse SWOT faite en juin 2017 reprend les différents éléments d'une telle analyse et sont fondés sur les éléments qui se retrouvent dans le DAE.

Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

- 4 Le plan d'action a été élaboré à la suite d'un processus collaboratif. Le plan propose cinq axes de réflexion (clients, pédagogie, collaborateurs, efficacité des processus internes, capacité financière).
- 5 Le choix des cinq axes permet plus aisément d'identifier les pistes d'action. Celles-ci devraient pouvoir bénéficier d'une liste de priorités dans le temps et de faisabilité. Ainsi, l'acquisition de nouveaux espaces de travail est prévue pour 2021 et la création d'un bureau commun pour les vacances académiques 2017, et l'engagement d'un coordinateur des services généraux en 2017 -réalisé depuis- mais relativement peu d'autres projets sont précisés quant à la date ou à la priorité.
- 6 Le plan d'action ne devait sans doute pas apporter de changements radicaux dans un ensemble fonctionnant bien. Certaines actions méritaient d'être précisées mais le DAE mentionne que la réflexion n'en est qu'à ses débuts. Ainsi, les regrets de sous-financement ou l'incertitude de la profession méritent d'être détaillés.
- 7 L'importance du suivi et du pilotage du suivi est dans ces conditions primordial. Beaucoup de pistes sont ouvertes -notamment le développement de l'esprit critique, le sens de la formation, les collaborations, relever le niveau des langues, tout ce programme devra bénéficier d'un suivi cadencé.

RECOMMANDATIONS

- 1 Donner des priorités au plan d'action et formuler une échelle dans le temps.
- 2 Organiser formellement le suivi.
- 3 Si l'évaluation des enseignements par les étudiants est du point de vue des experts à systématiser, le comité des experts incite l'équipe du bachelier en Droit à poursuivre le système d'enquête et/ou de questionnaires auprès des étudiants (nouveaux et anciens) pour disposer de données quantitatives et qualitatives touchant à la vie de l'étudiant dans son ensemble au sein de l'institution.

Conclusion

L'EPHEC offre un enseignement du droit orienté vers la pratique et le monde des affaires et fait partiellement l'impasse sur certains aspects fondamentaux du droit. Néanmoins l'enseignement donné est de qualité et permet aux étudiants d'acquérir une large dose d'autonomie et de sens critique. Le cadre pédagogique et matériel est épanouissant. Le résultat de l'enseignement donné est fort positif : les étudiants trouvent assez facilement une ouverture vers le marché de l'emploi.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

Droit de réponse de l'établissement

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel : Néant

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Critère/Dimension	Rubrique	Point	Formulation
2.1	Constats	3	Les sondages effectués et les témoignages des professeurs nous ont indiqué que les enseignants étaient soucieux d'actualiser l'enseignement de la matière. Cela ne se fait apparemment peu ou pas par la correction de syllabus sur internet. Par contre, des fascicules papiers complémentaires sont produits. Le comité des experts a pu en voir certains exemples. <i>Nous voulons souligner que les informations sont toujours actualisées que ce soit dans le syllabus papier une fois par an, via un fascicule complémentaire ou par le biais d'articles ou compléments édités sur le campus virtuel.</i>
3.1	Constats	3	L'attribution systématique de 5 ECTS par cours déforce certaines matières qui mériteraient un meilleur équilibre et est de nature à contraindre pour les branches typiquement juridiques de se contenter d'un apprentissage limité. Une matière comme Droit des obligations, par exemple, ne bénéficie que de 5 ECTS, ce qui, comparé aux 5 ECTS données pour les langues, paraît peu. <i>La matière de Droit des obligations est, comme d'autres, retravaillée à d'autres moments du cursus et, dans ce cas précis, dans le cadre du projet intégré en Bloc 2.</i>
4.4	Constats	16	(dans un cas particulier, la session d'examen a été rouverte) [NB : le verbe correct est "rouvrir" bien que l'on dise réouverture]. <i>Il n'y a pas de lien entre l'affirmation reprise dans la parenthèse et celle de la phrase principale.</i>
Conclusion			L'EPHEC offre un enseignement du droit orienté vers la pratique et le monde des affaires et <u>fait partiellement l'impasse sur certains aspects fondamentaux du droit</u> . <i>Faire l'impasse est une terminologie inadéquate. A la limite, si les experts souhaitent garder leur opinion, nous préférons : "n'abordent pas suffisamment", moins stigmatisant.</i> <i>D'autre part, les aspects fondamentaux que les experts évoquent ne sont pas uniquement enseignés dans des UE à 5 ECTS mais aussi travaillés dans d'autres UE : "Méthodologie de la recherche et TP Droit" en Bloc 1, "Droit des biens et séminaire" en Bloc 2 et dans les cours à choix du Bloc 3.</i>

Nom, fonction et signature de l'autorité académique dont dépend l'entité



Colette MALCORPS
 Directrice-Présidente

Nom et signature de la coordonnatrice de l'autoévaluation



Joëlle DANEELS